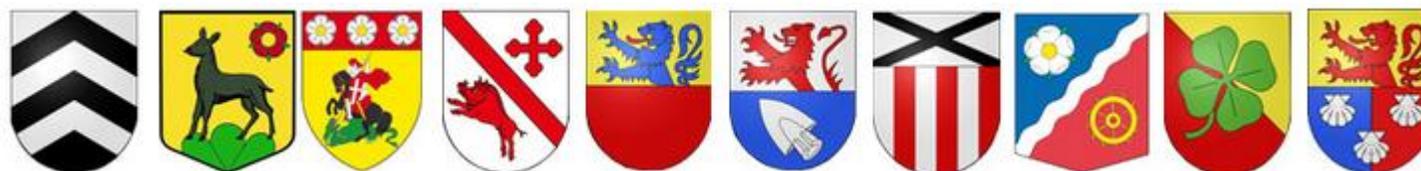


Info n° 5 octobre 2023

AESC 2040



Bureau :

Président : Moosmann M.
Vice-président : Chappuis T.
Secrétaire : Sottas C.
Ingénieur : Wicht N.

*(Exploitants : Lottaz P., Kolly J.-M.,
Biolley J., Camélique A.)*

Comité directeur :

1 membre / commune

Assemblée des délégués:

x délégué(s) / commune

Commission de bâtisse

Président : M. Moosmann
Vice-président : T. Chappuis
Membre : G. Litzistorf
Membre : P. Bovet

Team Mandataires

Chef de projet : R. Wicht
Chef de projet : A. Bonvin
Coordinateur : N. Wicht
Membre : C. Chassot

AESC 2040

AESC 2040



Table des matières

Table des matières

0. Préambule

1. Rappel

2. Décisions prises à ce jour

3. Disposition actuelle

4. Décisions clés (pour mémoire)

5. Décisions clés

6. Evolution du projet

7. Nouvelle implantation du projet

8. Images de synthèse filière eau

9. Filière eau – avancement des études

10. Extrait de la maquette numérique

11. Filière boue – avancement des études

12. Planning présumé des travaux

13. Résumé

0. Préambule

Sous l'initiative du président de l'AESC, le bureau et la COBA ont jugés utile de présenter a intervalle régulier une information sur le développement du projet et l'avancement des études en vue des travaux d'extension et de renouvellement de la Step de Pensier.

Ce document est distribué aux membres du CD de l'AESC et a l'intention des conseils communaux des communes membre de l'AESC.

Le présent document intitulé info n° 5 permet de présenter le développement du projet depuis l'Info n° 4 de février 2023 à octobre 2023.

1. Rappel

Les buts du projet "AESC 2040,, sont :

Extension de la capacité de traitement "filère eau,, de 30'000 à 50'000 éq hab à l'horizon 2045/50.

Réaliser le traitement des micropolluants.

Respecter les nouvelles normes de rejet fixées par le canton de Fribourg (protection des eaux du lac de Schiffenen)

Valoriser l'énergie issue du traitement des boues et du sang de la Micarna.

Mettre à jour les installations de la Step, pour la plupart encore d'origine (1993)

Force est de constater que la qualité des eaux de rejet se détériore. L'extrait du rapport de gestion des comptes 2022 montre une croissance des taux de non-conformité.

De plus au cours de ces dernières mois, des nombreuses avaries sur les disques biologiques sont apparues et la situation empire de jour en jour.

1. Rappel

Disque biologique cassé, septembre 2023



2. Décisions prises à ce jour (rappel)

Acceptation par les communes membres de l'AESC à une très forte majorité le 26 septembre 2021 du crédit d'investissement de CHF 46'000'000.- indemnité de l'OFEV et participation de la Micarna déduites. Montant net selon art. 29 et 34 des statuts de l'AESC.

3. Disposition actuelle



4. Décisions clés (pour mémoire)

Résumé des décisions clés

22 juillet 2020

Communication par le SEn des exigences de déversement des eaux traitées dans le lac de Schiffenen.

6 octobre 2020

Validation par le service de l'Etat SPC et le SEn de l'implantation des nouveaux ouvrages.

1er juillet 2021

le bureau d'urbanisme ARCHAM et partenaires à déposé auprès du SECA le dossier de demande d'examen préalable de la demande de modification du PAZ de la commune de Courtepin, secteur Pensier.

20 août 2021

L'AESC a réuni à Courtepin, dans le local des pompiers, tous les chefs de service de l'Etat pour une présentation du projet d'extension et de renouvellement de la STEP de Pensier.

Suite à l'adjudication des travaux de fourniture et de montage des équipements électromécaniques pour la filière eau à la société Alpha Wassertechnik AG à Nidau, le projet a été réexaminé sous l'angle d'une optimisation des volumes et d'une mise en commun des synergies.

4. Décisions clés (pour mémoire)

Mars 2022

Réception des préavis et du rapport de synthèse du Seca de l'examen préalable de demande de modification du PAZ secteur Pensier.

Le document met en évidence la problématique de la réalisation d'un parking public destiné aux utilisateurs de la ligne TPF Fribourg-Morat (P+R) et aux utilisateurs du lac de Schiffenen.

Le document mentionne les études à entreprendre en complément du dossier.

Printemps 2022

Appel d'offre auprès des fournisseurs d'équipements électromécaniques pour le Lot 4 "pré-traitement ,,

Adjudication des travaux à la Maison Alpha WT à Nidau.

Été 2022

L'AESC a été invitée à se prononcer sur certains choix d'équipements et sur certaines variantes d'exécution. Certains choix sont dictés par anticipation aux nouvelles prescriptions (rejet de l' ammonium dans les eaux du lac) d'une part et sur des éléments spécifiques aux conditions d'exploitations d'autre part.

L'AESC doit encore se déterminer sur certains points d'ordre technique.

4. Décisions clés (pour mémoire)

Juillet 2022

La réalisation d'une campagne de sondages de reconnaissance du terrain art. 292 RF, ancienne gravière et décharge.

Prélèvements d'échantillons de sol et analyses en conformité avec l'OLED.

COMMENTAIRES :

Dans l'ensemble, les résultats des analyses réalisées montrent une pollution de type E selon l'OLED principalement due aux concentrations en ammonium et au carbone dissous. Une pollution aux PCB (3.63 mg/kg) correspondants à du type E au sens de l'OLED, a été constatée dans le forage S5 de 4.40m à 4.80m ainsi qu'une pollution au cuivre (1705.7 mg/kg), correspondant à du type E au sens de l'OLED, dans le forage S6 de 12.20m - 12.65m

Compte tenue de la découverte de ces remblais sur un site qui n'était pas inscrit au cadastre des sites pollués fribourgeois, les autorités cantonales (SEn) ont du, comme la loi l'exige, être prévenues.

En l'état, le SEn a inscrit le terrain comme site pollué pour lequel on ne s'attend à aucune atteinte nuisible ou incommode (art 5 al 4 let. AOS ites).

Contrairement à l'étude de 2021, les sondages effectués en 2022 et complétés en juillet 2023 par des prélèvements effectués dans la nappe ont mis en évidence la présence d'une nappe phréatique. En 2021, les autres points de reconnaissance étaient déduits comme secs.

4. Décisions clés (pour mémoire)

Août 2022

Réception des préavis du rapport de synthèse du SECA sur la demande de permis de construire de la nouvelle filière eaux.

Comme convenue lors de la séance du 20 août 2021 avec les chefs de services de l'Etat, il avait été décidé de déposer le dossier tel que développé en 2021 en examen préalable.

Ce dossier n'était pas complet au sens des dispositions FRIAC (gestion des terres, gestion des eaux souterraines, concept défense incendie etc.). En conséquence, un certain nombre de préavis sont défavorables ou favorables avec conditions, principalement motivé par l'absence de document.

Cependant cette demande préalable aura permis de prendre connaissance des documents spécifiques à l'ouvrage à élaborer et à joindre au dossier de demandes d'autorisations. D'autre part, cette demande nous permet de nous concentrer sur le projet. Les conditions cadres ne sont pas remises en question (implantation, données de base).

Août 2022

Décision de la commune de Courtepin de raccorder le village de Villarepos aux infrastructures de l'AESC. Apport de 750 hab contribuant ainsi à réduire le risque du scénario du manque d'habitants raccordés à la Step lors de la mise en service du traitement des MP. (clause guillotine des 24'000 hab)

Selon les informations reçues, deux motions visant l'obligation de traiter les MP sont en discussion aux Chambres à Berne.

Si ces motions sont acceptées, l'AESC ne serait plus liée à la clause des 24'000 hab tout en ayant l'obligation de mettre rapidement en œuvre l'installation de traitement des MP. À suivre !

Un rapport ad hoc à l'attention du SEn a été préparé par le Team Mandataires et a été transmis en février 2023 au Canton. En attente de retour de la part de l'OFEv.

4. Décisions clés (pour mémoire)

Septembre 2022

Signature du financement, crédit de construction et emprunt à terme, auprès de l'UBS.

Fin 2022

Les phases 31 et 32 selon SIA 103 (avant-projet et projet d'ouvrage) sont accomplies.

Séances hebdomadaires de coordination process ; gc ; Alpha WT ainsi que les CVSE avec pour but de préparer d'ici septembre 2023 la phases 51 selon SIA 103 «projet d'exécution».

-

Décision de la commune de Courtepin de planifier la construction d'un parking public sur l'art 292 RF. La procédure impacte le timing de l'AESC dans le sens ou des études sont à entreprendre par la commune. (étude de bruit planification du besoin, faisabilité)

Le 5 janvier 2023, le Seca a fait part à la commune de Courtepin que le Canton privilégiait l'implantation du parking public sur l'art RF 292 Step de Pensier en lieu et place de l'art RF 448 retenu auparavant.

L'étude de faisabilité effectuée confirme la possibilité de réaliser 49 places de parc pour automobiles légères et 9 places pour les deux roues et scooter.

Restera a régler une fois le projet fixé les modalités de mise à disposition du terrain par l'AESC à la commune de Courtepin !

5. Décisions clés

16 mars 2023

Le SMO, en accord avec le SECA valide la réalisation, par la Commune de Courtepin, d'un parking public d'une cinquantaine de places. Le parking sera réalisé sur une partie de la toiture de la nouvelle filière eau.

Les documents de modifications du PAZ et les plans de la filière eau sont adaptés en conséquence.

22 mars 2023

Approbation par le CD du manuel de projet

12 mai 2023

En réponse à la demande du Team Mandataire, le SPC confirme accorder une dérogation à la distance aux limites de construction de la future éventuelle route d'évitement de Pensier de 20m' à 15m' ! Ceci permet de riper l'ouvrage de la nouvelle filière Eau de 5m' vers l'Est et de s'éloigner de la route cantonale actuelle.

Dans ce même courrier, le SPC autorise le stationnement sur une partie de la toiture de la nouvelle filière eau.

Les plans sont adaptés en conséquence.

25 août 2023

Confirmation du SEn, par l'intermédiaire de Monsieur Dalla Piazza, qu'en référence de l'art 3 OSites, les travaux d'extension de la Step de Pensier n'impliqueront aucune excavation de remblais pollués en-dessous du fond de fouilles prévu.

5. Décisions clés

5 septembre 2023

Validation des plans 2D, phase SIA 32, par la COBA en vu de la présentation au CD pour approbation des plans et du planning général présumé des travaux, version août 2023. Confirmation de la faisabilité de la mise en oeuvre du niveau 0 sans avoir recours à l'abaissement du niveau du lac de Schiffenen, ceci à des conditions économiques intéressantes.

25 septembre 2023

Courrier du SEn à l'entreprise Antiglio SA, propriétaire de l'art. 292 RF, confirmant que "rien n'est à entreprendre „tant que la parcelle en question n'est pas modifiée par des travaux de construction, transformation, agrandissement ou changement d'affectation et qu'il n y a pas d'éléments nouveaux,,

5 octobre 2023

Approbation des plans 2D par le CD de l'AESC avec mandat de lancer la procédure de demande d'autorisation.

30 octobre 2023

Confirmation de la part de Micarna SA de pouvoir acheminer au-delà de 2029 25'000 m3 de boues par année à traiter sur le site de Pensier.

6. Evolution du projet, principales modifications apportées au projet de la nouvelle filière eau

Version 2021	Version 2023	Mesures prises	Impact financier
Normes de rejet base de dimensionnement du SEn janvier 2018.	Le SEn a décidé de renforcer les exigences de rejet des Step du bassin versant du lac de Schiffenen la Step de Pensier, en particulier sur la concentration en Ammonium (N-NH ₄), à 1 mg/L et le phosphore total à 0,20 mg/L.	Sur la base de l'étude de variantes le choix s'est porté sur un traitement biologique hybride comprenant 4 MBRR suivi de 6 Biofiltres permettant nitrification et dénitrification des eaux. Le traitement comprend une flottation. Le traitement des MP sera suivi par une filtration sur sable bi-couche.	Fourniture équipement EQT et installation. Complément offre Alpha WT CHF 3'000'000.-.
Art 292 RF initialement malgré son remblayage et la présence avérée de remblais présentant des déchets de nature anthropique, le site n'était pas inscrit au cadastre cantonal fribourgeois des sites pollués.	A la suite des investigations complémentaires effectuées entre juillet 2022 et juillet 2023, la parcelle Art 292 RF a été inscrite au cadastre des sites pollués fribourgeois en tant que site pour lequel on ne s'attend à aucune atteinte nuisible ou incommode (art 5 al. 4 lt A OSites).	Ripage de 5m' de l'ouvrage en direction des décanteurs primaires. Adaptation des travaux de terrassement.	Surcoût sur l'élimination des matériaux pollués soit en décharge Type B env. 14'650 m ³ décharge. Type E env. 15'000 m ³ . Impact financier taxes de décharge CHF 1'940'000.-.

6. Evolution du projet, principales modifications apportées au projet de la nouvelle filière eau

Version 2021	Version 2023	Mesures prises	Impact financier
<p>Nappe phréatique. Lors des reconnaissances en 2021 (3 sondages carottés) le bureau ABA-SEOL à uniquement identifié un niveau d'eau à une profondeur d'env. 9,50m, les autres points de reconnaissance étaient décrits comme secs ou peu humide.</p>	<p>Le site de trouve en secteur Au de protection des eaux souterraines. Les sondages carottés ont mis à jour la présence d'un aquifère situé en profondeur dans les alluvions ce dernier est en pression. Contrairement à l'étude de 2021, les sondages ont mis en évidence la présence d'une nappe phréatique dont le niveau piézométrique est situé env. 2,5 m au dessus du fond de fouilles. Après comparaison des niveaux journaliers moyens du lac de Schiffenen, le niveau de la nappe phréatique semble être en relation très étroite avec le niveau du lac.</p>	<p>Différentes variantes ont été étudiées de façon très approfondies.</p> <p>a) Relever de 2m le niveau du bâtiment.</p> <p>b) Abaisser le niveau du lac durant la période estivale sur une durée de 7 mois.</p> <p>c) Réaliser un confinement hydraulique du chantier au moyen d'un rideau de palplanches.</p>	<p>Réalisable dans l'absolu mais impacte très fortement les frais annuels d'exploitation. Ceci sur toute la durée de vie de l'installation.</p> <p>Cette mesure risque d'être mal acceptée au sein de la population dans le contexte actuelle. Va certainement soulever des oppositions de la part des bénéficiaires du plan d'eau cette solution à un certain cout, compensation financière de la perte de turbinage.</p> <p>C'est la solution qui est retenue, elle offre l'avantage d'être indépendante du calendrier. De plus cette technique est celle qui engendra le mois d'impact sur les eaux souterraines, les palplanches seront retirées. Impact financier CHF 1'250'000.</p>

6. Evolution du projet, principales modifications apportées au projet de la nouvelle filière eau

Version 2021	Version 2023	Mesures prises	Impact financier
Autres modifications.	Salle de conférence.	Intégration de la salle de conférence dans le volume de la filière eau, meilleure intégration de l'ouvrage dans le paysage	
	Dalle sur les biofiltres	Suppression de la dalle de couverture sur les biofiltres avec pour effet une réduction des volumes à construire.	
	Confort d'exploitation	Augmentation de 70 cm de la largeur du bâtiment entre les axes 7 à 13. Augmentation de la hauteur libre sur les filtres à sable. Relèvement de la toiture entre les axes 1 à 7 permettant ainsi l'accès aux véhicules motorisés. Parking public communal.	La plus-value inhérente sera prise en charge par la commune de Courtepin.

7. Nouvelle implantation des ouvrages



8. Image de synthèse de la nouvelle filière eau

AESC 2040



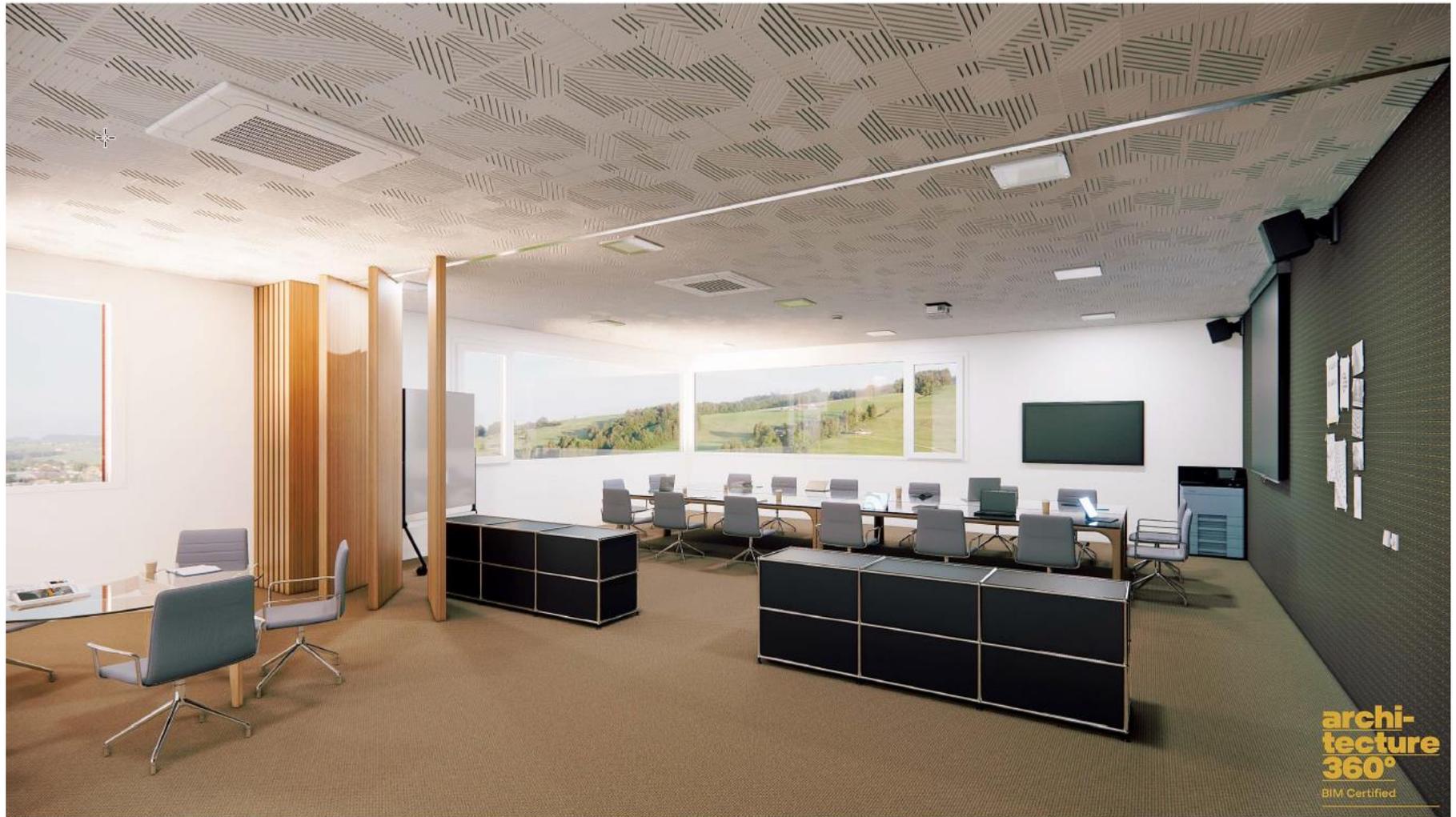
Façade EST sans parking
AESC 2040
Nouvelle filière eau
Septembre 2023

Team Mandataires AESC 2040

SEGC  

8. Image de synthèse de la future salle de conférence

AESC 2040



archi-
tecture
360°
BIM Certified

Salle de conférence
AESC 2040
Nouvelle filière eau
Septembre 2023

Team Mandataires AESC 2040

SEGC  

8. Image de synthèse du local de prétraitement

AESC 2040



archi-
tecture
360°
BIM Center

Dégrilleur / Dessableur
AESC 2040
Nouvelle filière eau
Septembre 2023

Team Mandataires AESC 2040

SEGC Josef Piller SA JP triform 

9. Filière eau, avancement des études

Depuis juin 2021, 5 personnes équivalant plein temps du Team mandataires travaillent au développement du projet.

Le projet, afin de répondre aux critères de développement durable, est développé selon la méthodologie BIM "Building Information Modeling,, Open BIM norme ISO 19650 ; IFC norme ISO 16 739

Cette méthodologie, nouvelle en matière de planification d'ouvrage, permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Zéro papier tout ou long de la réalisation, pour la partie gros-œuvre. Reste réservé, la partie second œuvre, les entreprises n'étant pas toutes encore équipées pour des chantiers zéro papier.
- Géoréférencement de tous les éléments de la construction, gros œuvre et installations techniques.

La méthodologie BIM ne doit pas être interprétée comme l'élaboration d'un projet en 3D. La méthode BIM est une base de donnée permettant la réalisation d'un jumeau numérique du projet dans son ensemble.

La méthodologie BIM permet d'inclure la période d'exploitation, toutes les données des machines, vannes, moteurs et réseaux d'eaux pourront être répertoriés sous la forme de fichiers IFC.

La méthodologie BIM permettra aux exploitants de gagner beaucoup de temps. **Une décision doit être encore prise par les exploitants sur le Facility Management.**

9. Filière eau, avancement des études

En résumé la méthodologie BIM rassemble les données suivantes :

3D informations et données pour la réalisation des ouvrages, remplace les plans papiers.

4D planning des travaux.

5D gestion des coûts :

La superposition de la 4D avec la 5D permettra de définir les besoins annuels en matériel et de pointer en tout temps le suivi des engagements financiers.

6D aspect construction durable.

7D Facility Management exploitation.

8D déconstruction !

Les éléments suivants ont été développés jusqu'à ce jour par le Team Mandataires :

Maquettes numériques MN :

- Génie civil, gros œuvre et second œuvre
- EQT, installations Alpha WT
- Installations électriques
- Installations CVS

9. Filière eau, avancement des études

Depuis janvier 2023 :

Tenue de séances hebdomadaire de planification avec pour objectifs :

- Le développement du projet d'exécution phase SIA.
- Les études des détails d'exécution.
- La coordination des intervenants.
- La résolution des clashes détectés entre les maquettes numériques de chaque prestataire.
- L'établissement des PID «(Piping Instrumentation Diagram) permettant à l'ingénieur électricien de planifier les installations électriques.

14 septembre 2023 :

Choix de matériel par les exploitants parmi les fournisseurs agréés (pompes, agitateurs, compresseurs, flottation, ozonation, dégrilleurs, turbines d'aération, laveurs à sable, vannes, instrumentation, préleveurs, produits chimiques).

Les choix ont été validés par Alpha WT et Triform SA.

La COBA et les exploitants ont visité la Step de Martigny où une partie du matériel choisi est installé.

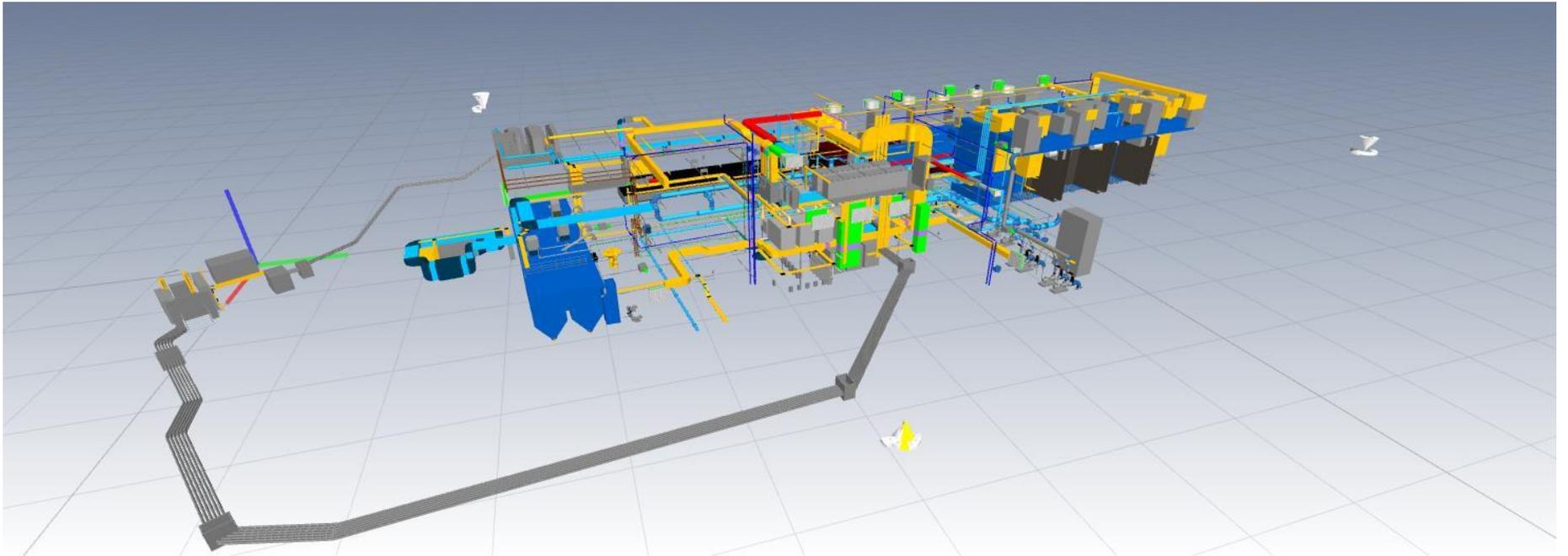
Les informations recueillies permettent au Team Mandataires de finaliser les détails du projet d'exécution.

Mi-octobre :

Compilation des documents en vue de la transmission à la commune de Courtepin des dossiers de demande d'autorisation (PAZ, RIE, demande de permis).

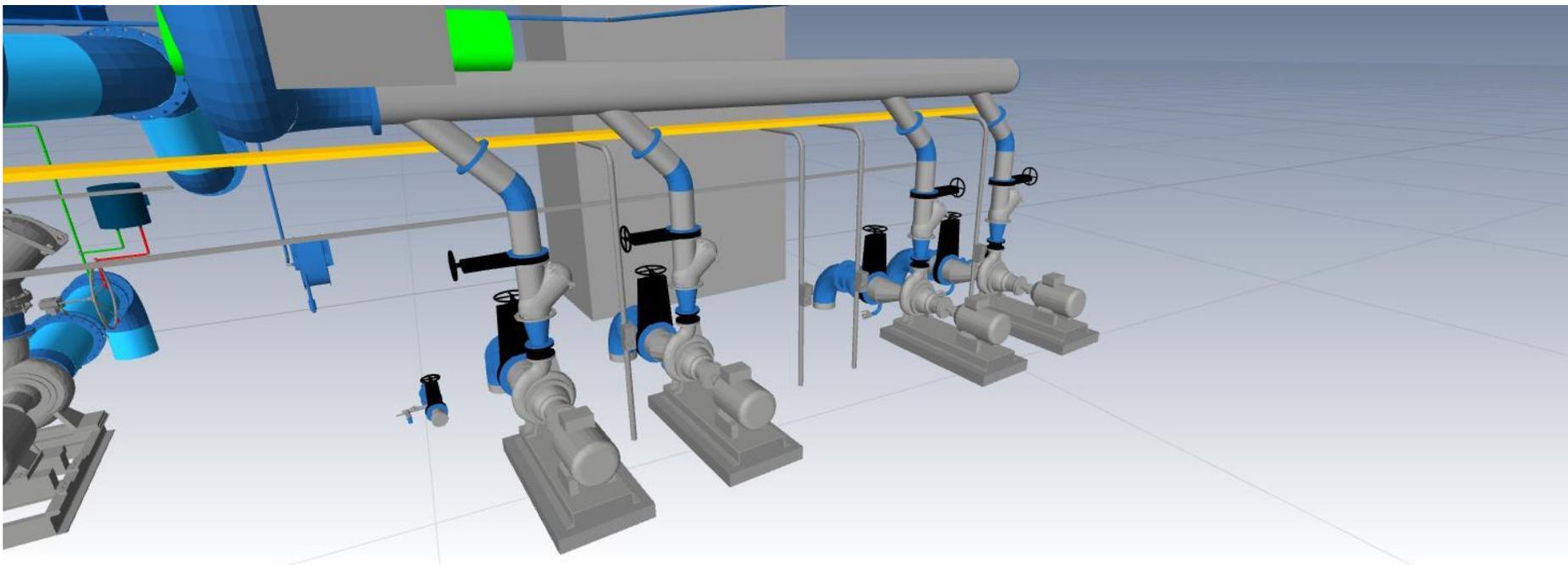
10. Extraits maquette numérique

Fusion des MN, process, ventilation, électricité



10. Extrait maquette numérique

Stap de relevage



11. Filière boues, avancement des études

Automne 2023

Reprise des discussions avec la Micarna, confirmation et validation des données de base pour la filière boues, en particulier au delà de 2029.

Les installations existantes prenant de l'âge, les exploitants souhaitent que les travaux sur la filière boues ne soient pas reportés aux Calendes grecques !

L'objectif du Team mandataire est d'entreprendre, dès début 2024, les études de détail de la filière boue.

12. Planning présumé des travaux - Filière eau

Evolution du planning des travaux :

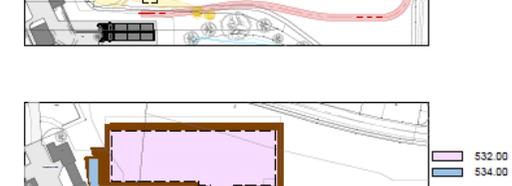
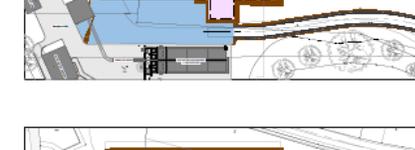
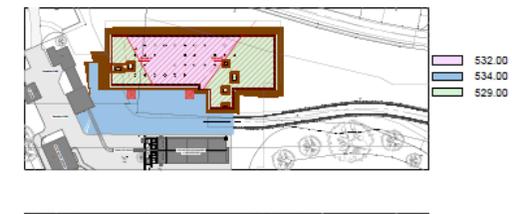
En référence à la séance DIR-PRO du 9 août dernier les documents en vue du dépôt des demandes d'autorisations de construire ont été coordonnés et finalisés.

Il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire de lancer la procédure de demande de permis auprès de la commune de Courtepin afin de connaître les droits des tiers (oppositions au projet). Le traitement des oppositions reste le dernier inconnu qui pourrait influencer les coûts de construction et le planning. Toutefois malgré cette inconnue, la DIR-PRO reste optimiste et espère être en possession d'un permis de construire de la nouvelle filière eau en été 2024 et de pouvoir débiter les travaux en septembre 2024. Dans les meilleures conditions, la mise en service de la nouvelle filière eau se fera à mi-2028 et l'achèvement des travaux est estimé à fin 2029.

La dossier phase B relatif à l'octroi de l'indemnité à recevoir sur les investissements pour le traitement des MP sera déposé auprès du canton au cours du 1er trimestre 2024 , sous réserve du traitement des oppositions déposées à l'encontre du projet de la nouvelle filière eau. Il y aura lieu à ce moment de réactualiser le décompte des 24'000 habitants raccordés !

12. Planning présumé des travaux

AESC 2040 - Filière eau - Etapes de réalisation variante sans abaissement du lac

<p>Etape 1: - Installation, défrichage - Réalisation route accès de chantier - Enlèvement terre végétale</p>	<p>Septembre 2024</p>	
<p>Etape 2: - Terrassement + enceinte de Fouille T.N. ~544.15 jusqu'à 533.50m ~30'000m³ et 7kms d'ancrages Excavation ~500m³/j en moyenne</p>	<p>Octobre à Décembre 2024</p>	
<p>Etape 3: - Sondages - Renforcement du sol, ~2kms de colonnes à réaliser</p>	<p>Janvier à Avril 2025</p>	
<p>Etape 3: - Mise en place confinement hydraulique au moyen de palplanches lourdes - Mise en place de 16 puits de pompage</p>		
<p>Etape 4: - Terrassement de 533.50 à 529.50</p>	<p>Dès avril 2025</p>	
<p>Etape 5: - Installation de chantier de l'entreprise - Début travaux gros oeuvre radier et murs niveau 0 - Remblayage contre murs - Extraction des palplanches</p>	<p>Dès mai 2025 Durée environ 7 mois</p>	
<p>Etape 6: - Réalisation du gros oeuvre niveaux 1, 2, 3 de la filière eau</p>	<p>Fin des travaux juillet 2027</p>	

12. Planning présumé des travaux - Filière boues

Planning intentionnel de la filière boues :

Il est prévu de reprendre les études en vue du développement de la filière boues à partir de l'instant où l'AESC et la Micarna auront trouvé un accord sur les valeurs de dimensionnement à prendre en considération au delà de 2029 !

Est encore en discussion, le volume annuel des boues et du sang à traiter sur le site de Pensier après la délocalisation de l'abattoir à volailles du site de Courtepin sur le site d'Agrico à St Aubin.

L'objectif de la DIR-PRO est d'élaborer d'ici à l'automne 2024 un projet abouti et validé par les exploitants, prêt à être mis à l'enquête accompagné d'un devis actualisé.

Il est prévu, au 1er trimestre 2024, après avoir pris connaissance des oppositions à l'encontre du projet de la nouvelle filière eau, de mettre à l'enquête la couverture des décanteurs primaires et le remplacement du transformateur.

13. Résumé - infos importantes février - octobre 2023

Confirmation du SEn qu'aucune exécution des matériaux pollués en dessous du fond de fouille n'est préconisé.

Confirmation du SEn à Antgilio que rien n'est à entreprendre sur la parcelle tant qu'elle n'est pas modifié.

Approbation par le CD des plans 2D du bâtiment filière eau en vue de la demande de permis.

Ripage du bâtiment filière eau de 5m vers l'Est, l'éloignant de la route cantonale et minimisant l'excavation du terrain.

Solution de construction du niveau 0, sans abaissement du lac de Schiffenen, évitant ainsi un potentiel nombre d'opposition (usagers du lac, pêcheurs, ...) et une coordination des travaux contraignante avec le Groupe E.

Poursuite du développement du projet sous la méthode BIM avec exécution prévue en «BIM to feld» à savoir sans utilisation de plans papiers.

Septembre 2023: choix des exploitants de matériel d'exploitation et visite d'une installation existante les utilisant.

Compilation des documents en vue de la transmission du dossier de mise à l'enquête

13. Résumé - infos importantes février - octobre 2023

Validation par Micarna des volumes des traitement des boues pour la période 2029 et au-delà

Planning des travaux présumés:

- Été 2024 - obtention du permis
- Septembre 2024 - installation de chantier et début des travaux
- Mi-2028 - mise en service filière eau
- Fin 2029 - mise en service filière boues et fin des travaux

Validation par le SECA et le SMO de la réalisation d'un parking de 50 places de parcs sur le bâtiment de la filière eau (mars 2023)

Confirmation de Micarna qu'au-delà de 2029. 25'000 m³ de boues seront traitées à la Step de Pensier.

Fribourg et Courtepin, le 30 octobre 2023